

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2019-2020

À notre école

À l'école Charles-Rodrigue ainsi que dans son deuxième bâtiment, l'école des Pixels, nous voulons que les élèves et l'ensemble du personnel se sentent bien et en sécurité. Depuis plusieurs années, nous nous sommes prémunis d'un plan de lutte afin de promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'ensemble de leurs occupants. Les membres du personnel collaborent quotidiennement à sa mise en œuvre.

Nous avons la volonté de faire respecter les droits de tous et d'offrir un climat sain, agréable et sécuritaire qui favorise le développement de chaque élève. La violence et l'intimidation sont inacceptables, elles ne sont jamais tolérées que ce soit à l'école, dans l'autobus ou par le biais des médias sociaux. La prévention demeure une de nos priorités.

Nos résultats

En 2018-2019, nos priorités étaient de :

- augmenter le sentiment de sécurité de nos élèves,
- développer le sentiment d'appartenance des élèves,
- favoriser l'adoption des comportements attendus par un enseignement explicite.

La sensibilisation et la mobilisation du personnel face au développement d'un milieu sain et sécuritaire pour tous améliore grandement le sentiment de sécurité des élèves sur la cour et dans l'école.

Le maintien d'une trajectoire d'intervention permettant d'assurer un suivi individualisé auprès de l'élève concerné et de ses parents, a un effet bénéfique sur la perception de l'aide offerte par le personnel aux élèves.

Portrait de la situation

Le portrait de situation, nous indique que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation rapportées, nous sommes satisfaits de constater que les élèves et leurs parents font confiance au personnel de l'école au moment de la dénonciation.

Le travail effectué depuis quelques années, en lien avec les règles élémentaires en matière de civisme, a contribué à l'amélioration du climat de notre école. Pour ce faire, l'équipe a privilégié l'enseignement explicite des règles de vie et de civisme.

La diminution de la violence verbale reste un objectif à poursuivre.

Priorités :

Nous poursuivons les actions du plan de lutte, en maintenant l'enseignement explicite au cœur de nos pratiques.

Nous maintiendrons la reconnaissance des comportements prosociaux, en bonifiant les activités école visant à favoriser l'adhésion des élèves aux bons comportements.

Le développement du sentiment d'appartenance à l'école ainsi que l'implication des parents comme facteurs de réussite seront mis de l'avant.

La formation du personnel sera poursuivie pour assurer une plus grande uniformité dans les interventions.

La compilation et l'analyse des gestes de violence se poursuivront afin de mieux cibler les besoins et les stratégies à privilégier pour réduire la fréquence de ces situations.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École
Charles-
Rodrigue



École
des
Pixels

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Plan de surveillance stratégique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (récréations organisées, Corsaires-animateurs, secteurs par cycle lors des périodes de service de garde, flèches pour l'organisation dans les déplacements, augmentation du nombre d'intervenants sur la cour d'école lors de moments critiques);
- Règles de vie et comportements prosociaux attendus travaillés de façon explicite (modelages, pratiques guidées, capsules vidéos)
- Enseignement des stratégies de résolution de conflits par le biais de divers programmes et organismes pour travailler les habiletés sociales (Les amis de Zippy, Maison de la Famille, Parrainage-Jeunesse);
- Protocole d'intervention en situation de crise et formation du personnel à cet effet;
- Gestion des manquements selon la gravité dans un modèle progressif, éducatif et bienveillant;
- Enseignement explicite des comportements faisant la démonstration du civisme;
- Travail concerté avec les organismes communautaires qui œuvrent auprès de notre clientèle.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Dans le but que tout comportement lié à la violence ou l'intimidation cesse le plus rapidement possible, des moyens confidentiels ont été mis à la disposition de tous pour dénoncer les incidents.

Aussitôt signalés, les actes de violence ou d'intimidation sont évalués et des mesures de protection sont mises en place si nécessaires. Les plaintes et les signalements sont traités de façon confidentielle par une équipe formée à cet effet.

Mesures de soutien et d'encadrement :

- Mise en place de stratégies visant la protection de la personne ayant subi de la violence ou de l'intimidation;
- Sensibilisation des témoins pour favoriser la dénonciation;
- Ateliers d'habiletés sociales;
- Travail sur le sentiment d'appartenance.

Sanctions possibles :

L'élève s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu par les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Les sanctions peuvent prendre la forme d'un d'arrêt d'agir, d'un retrait, d'une réflexion, d'un soutien individualisé fréquent, d'un plan d'intervention ou de toutes autres mesures jugées pertinentes.

Suivi :

Une fois les interventions faites auprès des différents élèves impliqués un suivi régulier est assuré afin de valider que les gestes de violence et d'intimidation ont bien pris fin. De plus, nous trouvons important que les adultes et les élèves concernés soient informés de l'évolution de la situation. Les incidents sont aussi consignés par le personnel à moins qu'ils ne s'agissent d'incidents mineurs et isolés qui ont été réglés.



MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Si vous croyez que votre enfant est victime d'intimidation, vous pouvez :

- Communiquez avec l'enseignant ou l'éducateur de votre enfant. Il est le premier responsable de votre enfant et est davantage susceptible de pouvoir intervenir rapidement.
- Appeler à l'école au (418) 838-8571.
- Écrire à l'école au : christine.guay@csnavigateurs.qc.ca

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le :

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

**Vous pouvez obtenir une assistance
auprès de la personne désignée par
la commission scolaire :**
intimidation@csnavigateurs.qc.ca

**Pour signaler une situation
dans le transport scolaire :**
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.



COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS